



Les ressortissants de l'ONACVG

- Les anciens combattants, constituent le public historique de l'ONACVG.
 - Engagés (militaires de carrière ou contrats courts) et appelés ayant participé aux conflits en 39-45, en Ex-Indochine, en Algérie.
 - Militaires ayant participé à des conflits hors du territoire français (OPEX Mali, Côte d'Ivoire, Afghanistan...).⇒ Ils détiennent la carte du combattant ou le titre de reconnaissance de la Nation.
- Les combattants volontaires de la Résistance, déportés et réfractaires
- Les veuves d'anciens combattants dès le décès de leur conjoint depuis 1987.
 - ⇒ Elles sont titulaire d'une carte de veuve d'ancien combattant.
- Les Harkis et leurs veuves .
- Les invalides pensionnés de guerre.
 - ⇒ Ils sont titulaires de la pension militaire d'invalidité, suite à une blessure physique et/ou psychologique (et/ou une maladie) constatée pendant un conflit ou une OPEX (Opération extérieure).
- Les veuves de guerre (ressortissantes depuis l'origine de l'office)
 - ⇒ veuves de l'invalidé pensionné de guerre (blessé ou décédé des suites de sa maladie), et du soldat tué lors d'un conflit.
- Les orphelins de Guerre
 - ⇒ enfants ayant perdu un de leurs parents lors d'un conflit, d'un acte de terrorisme...
- Les pupilles de la nation
 - ⇒ enfants de moins de 21 ans adoptés par la nation, dont un ou les parents ont été blessés (ou malade) ou est décédé durant un conflit, ou lors d'un acte de terrorisme...
- Les victimes d'actes de terrorisme, assimilées à des victimes civiles de guerre